

—
28800

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 janvier 2018

Présents : Nicole HUBERT-DIGER, Bernard GUILLAUMIN, Françoise ARRONDEAU, Annick FREON, Josette BICHAT, Jérôme DURAND, Romain CHARPENTIER, Alain LEVACHER.

Absents : Isabelle REVERSE (pouvoir à Nicole HUBERT-DIGER), Joël RENVOISE, Gaëtan ROUSSEAU.

MODIFICATION DU PERIMETRE ET DES STATUTS DU PAYS DUNOIS

Suite au retrait des communes de Meslay-le-Vidame et de Vitray-en-Beauce et à la création de la commune nouvelle de Dangeau par fusion des communes de Bullou, Dangeau et Mézières-au-Perche, il est nécessaire de modifier le périmètre du Pays Dunois et ses statuts. Le comité syndical du Pays Dunois a acté ces modifications. Les communes et les communautés de communes membres doivent maintenant délibérer.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement au retrait des communes de Meslay-le-Vidame et de Vitray-en-Beauce et à l'extension du périmètre du Pays Dunois sur l'intégralité de la commune nouvelle de Dangeau. Il approuve les modifications des statuts.

RYTHMES SCOLAIRES

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet au directeur académique des services de l'éducation nationale d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire afin de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Les écoles de Bonneval, dans lesquelles sont scolarisés les enfants de la Commune de Saint-Maur-sur-le-Loir par convention, pratiquent actuellement la semaine de 4,5 jours. Le conseil d'école de l'école élémentaire s'est prononcé pour le maintien des 4,5 jours, celui de l'école maternelle pour le retour à la semaine de 4 jours,

Considérant :

- l'intérêt des enfants (fatigue dès le jeudi notamment)
- les contraintes liées au transport
- la décision de revenir à la semaine de 4 jours des différents syndicats scolaires du territoire de la Communauté de Communes du Bonnevalais
- le fait que l'école privée de Bonneval soit restée à la semaine de 4 jours
- la nécessité d'harmoniser les rythmes scolaires à l'échelle de la Communauté de Communes pour une bonne organisation du temps périscolaire et extrascolaire

le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours pour la rentrée de septembre 2018.

DOTATION DE COMPENSATION COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Municipal approuve la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2017 relative aux modifications des montants de charges à transférer.

La Commune de Saint-Maur-sur-le-Loir percevra une dotation de compensation de 1 340 €.

DEMANDE DE FONDS DE PEREQUATION COMMUNAUTAIRE

Le Maire informe que les communes qui ne perçoivent pas la totalité de leur quota de fonds de péréquation peuvent utiliser les investissements de la Communauté de Communes pour percevoir ce fonds. La Commune de Saint-Maur-sur-le-Loir étant concernée pour les investissements 2017, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention complémentaire.

MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA MATERNITE DE CHATEAUDUN

Un projet médical pour l'avenir de l'organisation de la santé dans le département prévoit la fermeture de la maternité de l'hôpital de Châteaudun. La suppression de ce service de proximité est inacceptable pour le territoire du Dunois et le Conseil Municipal déclare fermement y être opposé.

MOTION POUR LE MAINTIEN DU CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE CHATEAUDUN

Devant la menace de suppression du Conseil des Prud'hommes de Châteaudun, le Conseil Municipal se prononce en faveur de son maintien, estimant que toute fermeture de service public aggrave le manque d'attractivité du territoire du Dunois.

RAPPORT COMCOM SUR LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Le rapport sur la production d'eau potable 2016 de la Communauté de Communes du Bonnevalais est présenté au Conseil Municipal.

ACHAT ELECTRICITE

Suite au groupement de commandes mis en place par Territoire Energie pour la fourniture d'électricité pour les bâtiments publics et l'éclairage public, la meilleure proposition est celle de Direct Energie qui devient le fournisseur de la commune à compter du 1^{er} janvier 2018.

DIVERS

- Des microcoupures d'électricité sont signalées au bourg et à la Touche depuis la tempête.
- Sont signalés des arbres à couper à Saint-Maur et à élaguer à Tailleped.
- Il serait nécessaire que le remblai récent soit signalé sur la RD 27 suite aux travaux d'adduction d'eau potable.